

ECHANGE ENTRE PAIRS DE LA SOCIETE CIVILE FRANCOPHONE

**Dr Alpha Abdoulaye DIALLO,
Coordinateur des OSC à l'ITIE Guinée et président de PCQVP
Guinée**

Plan de Présentation

- ▶ ASPECT INSTITUTIONNEL
- ▶ ORGANISATION INTERNE

A. ASPECT INSTITUTIONNEL

I. Processus d'élection au collège de la société civile à l'ITIE

► Code de conduite

La société civile au sein du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée était désignée par cooptation, et sans tenir compte des risques pourtant avérés de conflits d'intérêts, plusieurs représentants de la société civile au sein du collège étant personnel de l'Etat. Pour pallier à cet état de fait, la société civile s'est doté pour la première fois d'un code de conduite qui régit désormais le mode de fonctionnement de la société civile au sein du groupe multipartite ITIE. Son élaboration a fait objet de plusieurs tractations afin de le dénuder de tous risque de conflit d'intérêt et mieux renforcer la participation de la société civile dans le processus en république de Guinée.

La session d'adoption code de conduite a été largement inclusive et a connu la participation effective des 36 organisations travaillant sur les questions de gouvernance des ressources extractives. cinq principes fondamentaux, qui sont entre autres :

- ▶ La prise en compte de la dimension genre au sein du collège de la société civile ;
- ▶ L'indépendance des membres du collège vis-vis de l'Etat et des entreprises minières à l'exception des représentants des syndicats ;
- ▶ Le changement du mode désignation par l'élection des membres ;
- ▶ La durée du mandat du collège confirmé à 3 ans ;
- ▶ Le rôle de PCQVP dans le dispositif institutionnel.

Processus géré par un consultant indépendant

A l'origine, l'élaboration du code de conduite était confiée à un comité ad hoc composé de quatre personnes sous le leadership de PCQVP. Le processus étant jugé comportant des risques de conflits d'intérêt sous cette forme, la société civile a bénéficié de l'appui financier de NRG1 pour le recrutement d'un consultant indépendant qui a géré le processus de renouvellement jusqu'à son terme.

► Election des membres du collège

Le processus a commencé par le lancement d'un appel à candidature. L'appel était ouvert à l'ensemble des membres de la Coordination ainsi qu'à toute les OSC œuvrant en Guinée dans la gouvernance des industries extractives, du 10 au 22 septembre 2020 dans les médias de plus grande audience. Les candidatures ont été reçues et traitées par le facilitateur de façon confidentielle pendant plusieurs jours avant la tenue des élections.

Ainsi, suite au lancement de l'appel à candidatures ; vingt et une (21) candidatures provenant de vingt (20) OSC ont été reçues. Au regard des éléments de preuve fournis par les candidats, vingt (20) candidatures ont été retenues, et une (1) candidature a été invalidée pour non-respect du critère relatif à l'indépendance vis-à-vis de l'Etat et le concerné en a été notifié. C'est sur cette base que les membres du collège ont été élus pour un mandat bénévole de 3 ans. Il faut noter que l'ensemble du processus s'est tenue en ligne et a été financièrement soutenu par NRGI.

II. L'élaboration participative d'un plan stratégique et d'un plan d'action

Dans le but de renforcer la participation de la société civile au processus de l'ITIE et accroître l'impact dans la gouvernance des industries extractives en Guinée, la coordination de la société civile s'est doté d'un plan stratégique triennal (2021-2023) et d'un plan d'action pour l'année 2021.

► Un plan d'action opérationnel pour remédier aux insuffisances

Le plan d'action annuel 2021 est l'un des points saillants du plan stratégique qui met en relief le renforcement de capacité des membres du collège tout en facilitant le partage d'expériences et de connaissances entre anciens et nouveaux membres afin de mettre tous les membres au même niveau de compréhension du processus de l'ITIE en Guinée.

Le plan met également en exergue les moyens de mobilisation de ressources à travers des rencontres bilatérales entre OSC et partenaires techniques et financiers qui accompagnent la promotion de la gouvernance des industries extractives en Guinée.

III. Autoévaluation de la société civile

A l'initiative du Secrétariat international de l'ITIE, l'autoévaluation de la société civile a été lancée pour jauger le niveau de participation des membres du collège dans le processus de mise en œuvre de l'ITIE en Guinée. L'activité a démarré entre organisations pour tenter de répondre aux différentes préoccupations posées dans le document, mais aussi permettre aux nouveaux membres de se familiariser aux outils de la validation. Il faut noter que cette activité a permis aux membres du collège de développer leur capacité à travers le remplissage des normes et le partage d'expérience entre les anciens et les nouveaux membres du collège.

IV. Prise en compte de la dimension genre au sein du collège et une perspective de dupliquer cela au sein du GMP et dans les missions de dissémination

La prise en compte du genre, notamment la représentativité des femmes au sein du collège de la société civile a été un principe fondamental édicté par le code de conduite qui régit le fonctionnement et la participation de la société civile à l'ITIE en république de Guinée.

Lors des élections, il a été ordonné à chaque organisation de fournir une liste des candidats comportant des femmes pour au moins un tiers, et chaque électeur devra faire figurer au moins trois femmes dans la liste des onze membres qu'il proposera. Une mesure qui a permis d'avoir l'éclosion du nombre de femmes parmi les candidats et le qui a été élu. Le collège compte actuellement 11 membres dont 3 femmes sur les 36 organisations de la société civile du collège au sens large.

Parallèlement, conformément à la norme 2019 visant l'accroissement de la participation des femmes dans le GMP, la coalition national PCQVP a lancé un plaidoyer pour amener le GMP dans son entièreté à prendre en compte la dimension genre. Il s'agira pour la société civile d'améliorer la participation des femmes et les autres collèges à faire autant non seulement au sein du GMP et dans les missions de dissémination et de vulgarisation des rapports ITIE.

V. Participation de la société civile dans le GMP

▶ Participation aux réunions du Comité de pilotage

La société civile prend part à toutes les réunions du Comité de pilotage. Une lettre d'invitation lui est adressée au moins une semaine avant la tenue des réunions et un procès-verbal des réunions est aussi partagé à tout le monde.

▶ Caractère démocratique dans la prise de parole, de décision et dans les débats au sein du GMP

La société civile participe activement et librement dans les débats dans les réunions du Comité de pilotage. Cela se fait dans une ambiance plus ou moins détendue sans coercition, ni intimidation. Les différentes propositions de la société civile sont objectivement accueillies par les autres collègues du GMP.

- ▶ Participation dans les commissions de la revue des permis et licence 2018
- ▶ Participation à la commission de suivi de la Validation

B. ORGANISATION INTERNE

La mise en place du collège a obéi aux critères préétablis dans le :

- ❖ Code de conduite ;
- ❖ Les rôles et responsabilités sont joués selon le même code.

Coordination

La coordination est structurée comme suit :

- ❖ Un Coordonnateur
- ❖ Une porte-parole
- ❖ Les membres du collège
- ❖ La commission de règlement de conflit

Partage d'informations et réunions au sein du collège

Pour faciliter le partage d'information entre les membres du collège qui siège dans le comité de pilotage et le collège au sens large, deux mailing group et un groupe WhatsApp ont été créés. Ces plateformes d'information servent d'espace de partage d'informations sur le processus de l'ITIE et aux sessions de renforcement de capacité.

Les réunions du collège sont mensuelles et se tiennent pour la plupart en ligne.

MERCI DE VOTRE ATTENTION